

MUNICIPALES : NOTRE AFFAIRE !

Une évolution de l'organisation territoriale depuis les élections municipales de 2014

La loi NOTRe¹ de 2015, acte III de la décentralisation, a transféré des compétences administratives de l'Etat vers les collectivités territoriales, particulièrement aux régions, a redéfini celles déjà attribuées, et dissout davantage la commune dans des intercommunalités aux pouvoirs renforcés, avec le risque d'aggraver l'éloignement entre les populations et leurs élu-e-s.

4 échelons administratifs locaux se partagent compétences et financements : 34 968 communes (au 1^{er} mars 2019), 2510 intercommunalités, 101 départements et 13 régions. Cet empilement, qualifié de « millefeuille territorial », est illisible pour beaucoup.

La commune, née de la Révolution de 1789, reste le premier échelon de proximité, celui où peut s'exercer au mieux la citoyenneté. Les élections municipales sont donc importantes, avec leurs conséquences sur les intercommunalités et sur la composition du Sénat (les élu-e-s votant pour les sénatrices et sénateurs).

Ouvrons de larges débats pour le scrutin des 15 et 22 mars 2020

C'est par le débat contradictoire avec les équipes candidates que les citoyennes et les citoyens peuvent confronter leurs interrogations, leurs problèmes et leurs analyses des maux qui traversent la société et peser sur les programmes qui seront soumis à leurs suffrages. Pour que vive la démocratie, toutes ces paroles doivent être prises en compte.

La campagne électorale est l'occasion de réfléchir ensemble aux solutions à proposer face aux difficultés connues et aux attentes, comme répondre à la nécessaire transition écologique, démocratique et sociale, à construire sur des droits effectifs conformes aux valeurs républicaines.

Bien que les enjeux de la vie quotidienne soient déterminés par les choix politiques nationaux et internationaux, c'est aussi à l'échelle des villes et des villages qu'ils peuvent être repensés et que peuvent être corrigés le déficit croissant de représentation, l'insuffisante diversité et renforcée la place des femmes.

Il dépend de chacune et de chacun qu'une conception humaniste et démocratique prévale lors de ces élections, que la conception haineuse portée par les extrêmes droites d'un « tous contre tous » soit mise hors débat, hors jeu électoral. Quelles que soient ses convictions sur l'emploi, la protection sociale, l'éducation, le logement, les transports ou l'environnement, construire un destin commun impose de refuser que ces sujets soient instrumentalisés par les extrêmes droites et que des boucs émissaires soient désignés.

Sachons débattre du « vivre ensemble » dans lequel nous voulons inscrire notre avenir.

Sachons, ensemble, prévenir et dénoncer toutes les agressions racistes, antisémites, sexistes, homophobes, xénophobes qui ébranlent à chaque fois le pacte républicain fondé sur nos valeurs communes rappelées sur tous les frontons des mairies : liberté, égalité, fraternité.

¹ Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



MA VILLE

ma Vie,

JE LA VEUX...

libre &
cybercitoyenne

Il est fondamental de participer aux débats,
de voter et faire voter.

C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme (LDH) entend porter dans le débat public des valeurs et des propositions qui servent l'intérêt général dans les politiques publiques, éclairées de droits et de libertés posés de manière égale pour toutes et tous, aptes à aider à un renouveau démocratique, social et écologique.



LdH — Ligue des droits de l'Homme

138 rue Marcadet — 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 — Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org — www.ldh-france.org

SUIVEZ-NOUS SUR



Au nom du « droit à la sécurité » ou de la lutte contre certaines fraudes, l'usage sans réserve des fichiers, de la vidéosurveillance, de la biométrie et des divers contrôles et traçages électroniques porte atteinte à la vie privée.

Une société du soupçon généralisé

Le développement continu du numérique, de ses capacités de stockage, de ses applications aux secteurs de la sécurité, comme à celui des services au public, modifie radicalement les termes de la vie collective. La multiplication de ces outils voudrait faire croire que ces technologies sont seules à même de garantir une société sûre et que le prix à payer est une transparence toujours plus grande : ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à cacher et ne devraient donc pas craindre d'être filmés, tracés, identifiés à tout moment. Loin de construire des rapports apaisés, la « société de surveillance » qui se met en place construit une société du soupçon généralisé, où l'innocent risque fort d'être un coupable qui s'ignore, où chacun devient une menace pour l'autre.

Des technologies qui permettent le meilleur mais aussi le pire : les fichiers

Les dangers des fichiers sont principalement liés à la quantité des données enregistrées, à la durée excessive de conservation, à l'élargissement et aux détournements de finalité par leur interconnexion, ou encore par le ciblage de certaines catégories de population.

De même, l'identification biométrique se banalise avec l'utilisation des empreintes digitales ou palmaires pour accéder à des services courants comme les cantines scolaires, les piscines, les bibliothèques.

L'accroissement de ces possibilités de contrôle électronique, de « traçage » avec la multiplication de « puces » de plus en plus perfectionnées sont de prétendues avancées non souhaitables dans la gestion d'une commune.

Certaines de ces technologies sont consacrées à cataloguer des populations comme vulnérables ou menaçantes. Chômeurs, personnes âgées, étrangers en situation irrégulière, mineurs, délinquants, élèves « décrocheurs » dans certains quartiers, autant de catégories qui sont aujourd'hui fichées en tant que telles.

La mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), depuis mai 2018, est un début pour créer les conditions d'encadrement des fichiers.

Les communes doivent veiller à une application rigoureuse de la loi Informatique et Libertés modifiée par la mise en œuvre du RGPD qui impose de solides garanties pour le respect de la vie privée. Il appartient à toutes et tous de maintenir une forte vigilance quant à la multiplication et l'usage des fichiers gérés par leur commune.

La vidéosurveillance et la reconnaissance faciale

Les systèmes de vidéosurveillance ont été multipliés par la volonté d'un nombre croissant de maires, encouragés par les gouvernements successifs, notamment par une participation importante de l'Etat aux frais d'installation. Mais les frais de fonctionnement et de gestion liés à ces systèmes sont des charges financières lourdes pour les budgets des communes. Par ailleurs, la mise en place de ces outils n'est que rarement précédée d'un large débat citoyen indispensable au bien-fondé de ces installations.

Les évaluations scientifiques officielles de la vidéosurveillance à l'étranger ou les études réalisées en France

par des sociologues montrent que la vidéosurveillance est peu efficace pour prévenir les délits. La baisse de la délinquance n'est que de 3 à 5 % si les installations ont été décidées après concertation avec la population et associées à des dispositifs humains de prévention. Malgré ces constats édifiants, les promesses de nouvelles installations sont innombrables.

L'intelligence artificielle face à l'humain

Pour rendre plus puissante cette surveillance généralisée, des projets émergent visant à ajouter aux caméras de plus en plus perfectionnées des applications de reconnaissance faciale. Cette technologie qui utilise l'intelligence artificielle et des données biométriques (image numérisée du visage) est particulièrement invasive et déshumanisante car elle permet, par un contrôle invisible, la surveillance permanente de l'espace public et l'abolition de l'anonymat. Défendre ses libertés fondamentales conduit à l'interdiction de la reconnaissance faciale à usage sécuritaire.

S'il peut porter atteinte à la vie privée, le numérique peut aussi être un atout dans l'exercice de la citoyenneté ou une atteinte au fonctionnement démocratique : ainsi le rôle joué par les réseaux sociaux et les algorithmes pour influencer certaines élections ou consultations ou pour le succès de certaines pétitions est incontestable. L'intelligence artificielle, s'appuyant sur l'ouverture des données publiques, utilisée à bon escient, peut permettre d'améliorer la gestion municipale de l'eau, des transports publics, des ouvertures de classes ou de crèches ou encore des travaux de voirie... mais elle peut aussi générer des discriminations.

La dématérialisation des services source de discriminations

Le Conseil d'Etat a rappelé le 27 novembre 2019 que le fait d'accomplir des démarches par voie dématérialisée (par des applications internet sur ordinateur ou téléphone portable) doit rester une option pour les usagers du service public et non une obligation.

La dématérialisation des démarches administratives doit rester une possibilité offerte aux usagers des services au public, elle ne doit pas être une source de discriminations mais accompagner avec des moyens humains adaptés, les 23 % de personnes mal à l'aise avec l'outil numérique qui, souvent déjà exclues, renoncent aux démarches d'accès à leurs droits.

Pour le Défenseur des droits, « *Aucune organisation administrative, aucune évolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration des droits, pour tous et pour toutes* ». Une « dématérialisation raisonnée » peut au contraire rendre des services à toutes celles et tous ceux qui souhaitent entrer dans cette démarche, mais avec la garantie d'un service d'accueil avec des « humains » au service des personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas l'utiliser.

Les technologies elles-mêmes ne sont pas en cause mais l'idée qu'il serait possible, en généralisant les outils de surveillance de construire une société du « risque zéro », conduit à faire accepter aux citoyennes et citoyens des restrictions des libertés et des atteintes lourdes à la vie privée, alors que la sécurité se construit par des pratiques sociales, des moyens humains, des systèmes de solidarité entre générations, territoires et catégories sociales.

Vivre en sécurité est un projet qui relève fondamentalement du politique et non du technologique.